



ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant autorisation de vente au déballage
n° ARR2021-064

à

APE du Spernoc (représenté par Monsieur LE BELLAC Gwennael)
20, rue de l'Océan
29840 PORSPODER
Le 05 décembre 2021

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

VU les articles L- 310-1 à L. 310-7 du nouveau Code du Commerce, notamment ses articles L. 310-2 et R.310-8, modifié en dernier lieu par le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code des Commerce,

VU la demande présentée le 28 octobre 2021, enregistrée n° 005-2021, par **l'APE du Spernoc (représenté par Monsieur LE BELLAC Gwennael), domiciliée à Porspoder, 20 rue de l'Océan** en vue d'organiser le 05 décembre 2021 une bourse aux jouets – foire à la puériculture « vide ta hotte » à Créach Guen – Porspoder.

ARRÊTÉ

Article 1er : **l'APE du Spernoc (représenté par Monsieur LE BELLAC Gwennael), domiciliée à Porspoder, 20 rue de l'Océan, est autorisée à organiser le 05 décembre 2021, une bourse aux jouets – foire à la puériculture « vide ta hotte » à Créach Guen - Porspoder.**

Article 2 : **l'APE du Spernoc (représenté par Monsieur LE BELLAC Gwennael) tiendra à la disposition des services de contrôle l'inventaire des marchandises faisant l'objet de la présente autorisation.**

Article 3 : **l'APE du Spernoc (représenté par Monsieur LE BELLAC Gwennael) doit tenir un registre côté et paraphé sur lequel seront mentionnées les nom, prénom, qualité et domicile de chaque participant ainsi que la nature des marchandises vendues. Ce registre sera transmis à la Mairie de Porspoder dans un délai de 8 jours à compter de la fin de la manifestation.**

Article 4 : **Monsieur le Maire de Porspoder, Monsieur le Directeur Départemental de la Consommation et de la Répression des Fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'APE du Spernoc (représenté par Monsieur LE BELLAC Gwennael).**

Fait à PORSPODER, le 09/11/2020

Le Maire
Yves ROBIN



Copie :

- M. le Sous-Préfet de Brest
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.
- M. le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest
- M. le Président de la Chambre des Métiers du Finistère
- M. le Directeur de l'URSAFF Nord-Finistère